

ANOMALIES ET INJUSTICES

Le monde est rempli d'anomalies et d'injustices, il est impossible de les faire toutes disparaître, mais c'est un devoir de chercher à en diminuer le nombre. Parmi ces anomalies nous tenons à mentionner la suivante :

A Toronto, le juge de police a \$3,000, et les magistrats remplissant les fonctions de nos juges de sessions ont de trois à cinq mille piastres. Ici le recorder a trois mille piastres, le trésorier et le greffier de la cité chacun \$3,500.

Cependant, nos magistrats de police et juges de sessions, MM. Denoyers et Dugas, n'ont que \$2,400 !

Ils ont plus d'ouvrage, plus de responsabilité, renlent plus de services à la société, sont plus exposés aux tentations que les fonctionnaires plus haut nommés, et cependant ils sont moins payés.

La *Gazette* de Montréal a fait ressortir dernièrement l'injustice de la position faite à nos juges des sessions. Elle a montré que dans le cours des trois dernières années ils ont décidé la moitié des causes criminelles dont les trois quarts d'une manière sommaire, sans jurés, éparquant par là à la province une vingtaine de mille piastres.

Maintenant, a-t-on une idée des travaux quotidiens de nos juges de police et des sessions de la paix, de leurs ennuis, du nombre d'affaires qui viennent devant eux et des questions délicates et difficiles qu'il leur faut être toujours prêts à discuter et résoudre ?

Nous l'avons dit souvent et nous ne cesserons de le répéter : économiser sur le salaire ou les appointements des personnes occupant des charges publiques importantes qui demandent du talent, de l'expérience, de l'honnêteté et obligent à vivre d'une manière convenable, est une mesquinerie impardonnable.

Il n'y a qu'une voix pour dire qu'on devrait élever le salaire de nos juges des sessions. Pourquoi ne pas le faire ? Alions, messieurs les ministres, un bon mouvement et ce sera fait. Que craignez-vous ? Tout le monde vous approuvera. Vous devez aimer à être approuvés de temps à autre par tout le monde.

ÇA ET LÀ

Il est rumeur que les féniens en Amérique et en Angleterre aident les Boers en hommes et en argent.

Dimanche dernier était l'anniversaire du jour où le cardinal Gioacchino Pecci, archevêque de Pérouse, Camerlingue de la Ste Eglise, a été élu et a pris le nom de Léon XIII. C'était le 20 février 1878.

Une dépêche de Paris dit que le manque d'entente qui règne entre les puissances rend la guerre entre la Grèce et la Turquie plus imminente.

Il existe actuellement dans les différents pays du globe 173 sièges archiepiscopaux, 710 sièges épiscopaux du culte catholique et 70 cardinaux.

Le nombre total des patriarches, primats, archevêques, évêques *in partibus infidelium*, y compris ceux qui se sont retirés de leurs sièges, s'élève, d'après l'Annuaire, à 1,147.

Une lettre de Rome nous apprend que le savant professeur de droit canonique à l'Appollinaio, Mgr de Angelis, a été forcé par la maladie de se retirer de l'enseignement.

Depuis l'ouverture des cours il souffrait de l'asthme et ne parlait qu'avec beaucoup de difficulté ; vers la mi-décembre le mal a augmenté et l'a contraint de suspendre ses leçons.

On doute fort qu'il puisse jamais terminer son grand ouvrage de droit cano-

nique. Son successeur dans l'enseignement est nommé, dit-on, mais n'est pas encore connu du public.

Le Dr A.-A. Foucher, gradué de l'Université Victoria et professeur à l'Université Laval, est de retour au milieu de nous. Comme on le sait, le Dr Foucher passait en Europe, il y a près de deux ans, dans le but de perfectionner ses études médicales et surtout de suivre plus spécialement les cours qui traitent des maladies d'yeux et d'oreilles. Il nous revient avec les dispositions et les capacités que l'on doit attendre d'un homme qui a fait des sacrifices pour aller puiser aux vraies sources de la science. A nous d'en profiter.

La destitution du Dr Duchesneau comme préfet du pénitencier de St-Vincent de Paul, a fait surgir naturellement une foule d'espérances et de prétentions. Mais nous espérons que dans une affaire aussi grave, lorsqu'il s'agit d'une place qui exige tant de qualités et une si grande expérience, le gouvernement ne consultera que l'intérêt public et qu'il ne suffira pas d'être membre du parlement pour l'avoir. Aucun député ne devrait être nommé à un emploi public pendant le temps que dure son mandat. Dans tous les cas, en attendant qu'une loi mette fin à un abus depuis longtemps réprouvé, on devrait exiger du député qui désire obtenir une position aussi importante que celle de préfet, des qualités qu'on exigerait de toute autre citoyen. Il est question, dit-on, de la nomination de M. G. Laviolette, de St-Jérôme, et plusieurs personnes qui le connaissent disent qu'on ne pourrait faire un meilleur choix.

On lit dans l'*Evénement* :

Sans inspirer encore de vives craintes, l'état de santé de sir Charles Tupper est loin d'être rassurant. L'honorable ministre des chemins de fer souffre d'une bronchite aiguë, compliquée d'une congestion de poumons. M. le Dr Fiset est également malade.

Quant à M. Killam, sa condition s'est de beaucoup améliorée.

Il est difficile de ne pas associer toutes ces maladies à l'air vicié qu'on respire dans la Chambre et à la chaleur intense qu'on y entretient. Voilà un an, on améliorera tant bien que mal, la salle des séances, mais dans les corridors et les chambres de comités, l'atmosphère a quelque chose de repoussant. C'est à croire qu'on a jugé que l'air frais ne peut être de mise pour les représentants du peuple et qu'ils ne viennent à Ottawa que pour être soumis à une chaleur qui tient de la cuisson. En tenant compte de la durée des séances du soir et des travaux de comités le matin, on reste convaincu qu'il est impossible pour les députés de se donner même quelque peu d'exercice, et qu'il n'y a rien de surprenant à ce que les maladies, même les plus dangereuses, se déclarent.

AVIS

Nous prions nos abonnés de la ville de se préparer à recevoir la visite de notre collecteur. Il se présentera à eux avec des reçus à la main pour ceux qui paieront leur abonnement. Nous espérons que personne ne refusera de payer ce qui nous est dû et qu'on ne l'obligera pas de retourner plusieurs fois au même endroit. Nous prions nos abonnés de faire attention à ce que nous offrons à ceux qui paieront leurs arrérages et leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain.

Un riche étranger s'est fait meubler, à Paris, un appartement par un tapissier radical.

—La salle à manger me plaît assez, lui dit-il, mais elle est un peu nue, et je voudrais quelque chose pour mettre au mur.

Le tapissier, vivement :
—Au mur ? Des étags !

Incorrections de langage relevées dans les journaux

29. Ne dites pas : dans son opinion, on n'avait aucune raison d'accuser un parti politique de libéralisme, *tel que condamné* par l'Eglise ;—dites... de libéralisme, *dans le sens condamné* par l'Eglise.

Le mot *libéralisme* étant ici indéterminé, on ne peut lui appliquer la formule *tel que condamné*...

D'ailleurs, cette formule est incorrecte, et il faudrait dire : *tel qu'il est condamné*.

30. N'écrivez pas : un buffet garni de *belles vaisselles*,—mais :... garni de *belle vaisselle*...

Ce sont des plats, des assiettes, etc. ; ce ne sont pas *des vaisselles*, mais simplement *de la vaisselle*.

31. Dans un récit historique ou littéraire, n'écrivez pas en abrégé : un soir à 10 hs,—mais : un soir à 10 heures, et mieux encore : un soir à dix heures.

On réserve les chiffres pour les problèmes, les tableaux statistiques, les énoncés scientifiques. Quant au mot heure, on l'abrège seulement à côté des chiffres, et l'on se contente de la lettre h.

32. N'écrivez pas : dix heures *passa*, dix heures et demie, puis onze heures *vint*, pas de mari !—mais écrivez et dites : dix heures *sonnèrent*, puis dix heures et demie, et enfin onze heures, pas de mari.

Le sujet étant au pluriel, on met le verbe au pluriel ; mais on n'emploie pas le verbe *passer* ; l'expression : dix heures *passèrent* aurait un autre sens. On pourrait dire : l'heure de dix passa, puis celle de dix et demie, et enfin celle de onze...

33. Ne dites pas : l'assemblée a été remise à défaut de *quorum*,—mais l'assemblée a été remise par suite du trop grand nombre d'absents.

34. Ne dites pas : M. C., le gérant du crédit foncier à Québec...—mais : M. C., gérant du crédit foncier à Québec...

35. Ne dites pas : l'*Avenir* augmente son format de douze à seize pages ;—mais : l'*Avenir* porte de douze à seize le nombre de ses pages.

C'est le nombre des pages qui a été augmenté, et non le *format* ou la grandeur des pages ; et puis, augmenter le nombre des pages de douze à seize, ce serait mettre en plus 12, 13, 14, 15 ou 16 pages, et il n'y a eu réellement qu'une augmentation de 4 pages.

(C. du Canada.)

La commission nommée pour l'érection d'un monument à la mémoire du saint Pape Pie IX, présidée par l'Eme cardinal Borroméo, paraît avoir réuni parmi les membres du Sacré-Collège les fonds nécessaires à l'exécution du projet, dont la maquette se trouve déposée dans les appartements du cardinal président au palais Alfieri. Peut-être, on l'espère du moins, aura-t-on la faculté de couler en bronze la statue du Pape, au lieu d'exécuter un marbre qui aurait l'inconvénient de trop ressembler à l'image de Pie VI que l'on voit à la confession de St.-Pierre. Léon XIII a donné 5,000 francs, et chaque cardinal 1,176 francs. M. le comte Vespignani et M. le commandeur Jaccometti sont chargés de l'exécution.

Pour se conformer au vœu du glorieux défunt, on placera un modeste cénotaphe à St-Laurent, hors les Murs, où son corps est enseveli, mais le monument sera élevé à Sainte-Marie-Majeure.

Un conseil.—*Moyen pour arrêter le saignement de nez* : En Allemagne, on emploie, dans certaines contrées, un singulier moyen pour éviter le saignement de nez. Voici la recette, et si l'on ne réussit pas, on n'aura pas fait une grande dépense pour en avoir tenté l'essai : Vous prenez un petit bout de papier sans colle (papier buvard ou papier à cigarette), que vous appliquez sur le milieu de la langue, et vous retenez votre haleine, en restant debout et très droit. L'hémorrhagie s'arrêtera, dit on, comme par enchantement.

RÉPONSE À MON AMI,

M. C. GAUVREAU DIT "VALMONT," ISLE VERTE

(SONNET)

Oui,.... énvrons nous d'ambrosie,
Vers les cieux prenons notre essor ;
Et n'ayons pas de jalousie
Contre qui s'attache au faux or .

Vois la foule qui s'extasie
Devant le buste de César,
Secouer la pourpre moisie
Où s'est enfoui son trésor !

Mais l'étroit chemin qui nous mène
Vers le poétique domaine
N'est pas toujours semé de fleurs ;

Avant d'avoir senti sur l'âme
Passer le souffle de ta flamme,
Ami, j'ai bien versé des pleurs.

C.-P. BEAULIEU.

Cacouna, 11 février 1881.

DEUX NOELS

LE CRIME, LES REMORDS ET LE PARDON DU DUC DE KERBERZOFF

Mlle Sarah Bernhardt n'a pas perdu son temps en Amérique et a tenu à se montrer aux Américains sous toutes ses faces. Après le drame, la littérature.

Voici la nouvelle que nous trouvons sous sa signature dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans :

Le château de Proerneuf était la terreur des Bretons. Les paysans faisaient le signe de la croix en passant devant et murmuraient : "Voilà le château du maudit !" Les ronces poussaient autour du grand mur d'enceinte, et nul n'eût osé le franchir. Les valets se croisaient, passant comme des ombres sans jamais élever la voix. Personne ne parlait au maître. Seul, le jeune comte Robert trouvait grâce devant le seigneur du manoir, le vieux duc de Kerberzoff, son oncle.

Au moment où commence ce récit, Robert était au pied du vieillard. Lui, livide, les yeux luisants, la figure effrayée, se tenait assis dans le grand fauteuil ducal. Il écoutait ; on eût dit le spectre de la terreur !

A côté de lui, sur une colonne de porphyre, brûlait une petite lampe d'or ornée des pierres les plus précieuses. Derrière, un grand nègre versait minute par minute une goutte d'huile sur la flamme. Sous la rude main du vieillard brillait une hache, car le nègre eût payé de sa vie le moindre oubli de ses fonctions.

Le duc était plus pâle que de coutume ; ses longs cheveux blancs se collaient à ses tempes, et ses yeux de feu laissaient couler de grosses larmes sur sa barbe d'argent.

—Mon cher seigneur, souffrez-vous davantage ? demanda doucement Robert.

Le duc frissonna ; il écoutait toujours. C'était Noël cette nuit-là ! Noël ! Noël ! chantaient les voix dans la campagne. Noël ! Noël ! sonnaient les cloches des églises.

Alors se dressant comme un spectre :

—Ecoutez, Robert, dit-il, écoutez...

Depuis vingt ans le vieillard n'avait pas parlé... Sa voix sépulcrale résonna dans la grande salle, les armures, frappées par l'écho, poussèrent une plainte de fer, le jeune comte se sentit glacé d'effroi.

" Il y a vingt ans, j'avais un fils ; beau, brave et généreux, il aimait une jeune fille du peuple et voulut l'épouser ; mais moi je refusai, je ne pouvais consentir à un pareil outrage. Mon fils me supplia, je restai inflexible ; mon blason se fût brisé de honte ! J'avais tort, enfant, j'avais tort ; ne sois jamais orgueilleux, c'est un péché mortel."

Les sanglots coupèrent la voix du vieux duc... mais il reprit :

" La fille était belle et vertueuses entre toutes. Je lui offris de l'or, elle refusa. Alors je la fis enlever et enfermer dans la tour du château. Les mois se passèrent : mon fils restait fidèle à son serment, moi fidèle à mon orgueil... Je résolus de tuer la fille ; je lui fis parvenir un avis secret qui l'engageait à fuir. Une échelle de soie